

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : «Centre de créations en résidence - Domaine départemental de l'Etang des Aulnes»
Propositions de février à septembre 2018**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de :

- soumettre à l'approbation de la Commission permanente les projets sélectionnés par le comité d'experts du Centre Départemental de Création en Résidence réuni le 26 octobre 2017,
- autoriser la Directrice de la Culture du Conseil départemental à signer par délégation les conventions entre le Conseil départemental et les structures partenaires, au titre de l'article 1^{er} alinéa 9 de son arrêté de délégation de signature. Ces conventions sont sans incidence financière et valent autorisation d'occupation du site durant la période concernée.

Le Département accueille au domaine départemental de l'Etang des Aulnes des projets de création artistique en théâtre, danse, cirque et musique dans le cadre de son Centre Départemental de Créations en Résidence, inauguré en octobre 2008.

Les artistes bénéficiaires disposent d'un budget de création autonome et de leur propre équipe technique. Les autres coûts afférents à la création sont pris en charge par les structures porteuses du projet de création. Il n'y a donc pas d'apport financier spécifique du Département pour la création artistique en résidence.

Le Conseil départemental prend uniquement en charge l'accueil des équipes artistiques : mise à disposition de la salle équipée et de matériels et hébergement (sans repas) pendant le temps de résidence. Les spectacles accueillis en résidence sont exploités par la suite dans le réseau des théâtres et salles de spectacles du département et au-delà avec mention du soutien départemental. Ils sont diffusés sous le label « Avec le soutien du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône – Centre départemental de créations en résidence », accompagné du logo de la collectivité.

Un comité d'experts s'est réuni le 26 octobre 2017 pour sélectionner les 8 projets de résidence qui pourraient se dérouler de mars à septembre 2018 (liste des projets jointe au présent rapport).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL